

colonial à Papeete et nomme à cette fonction le R. P. Clair Fouqué, missionnaire catholique à Tahiti, avec un traitement annuel de deux mille francs ;

Vu l'autorisation, en date du 19 août 1858, accordée au R. P. Clair Fouqué, aumônier de l'Établissement de Papeete, de s'absenter de Tahiti et de se faire remplacer dans son service par M^{sr} d'Axiéri ;

Sur la déclaration écrite, en date du 17 février 1859, adressée par M^{sr} d'Axiéri à M. le Commissaire Impérial *p. i.* :

« Que lorsque le R. P. Clair Fouqué pourrait se faire remplacer à Anaa, il viendrait résider dans un district voisin de Papeete, mais qu'il ne résiderait pas à Papeete, ainsi qu'il avait été convenu de vive voix et par écrit avec notre prédécesseur ; »

Considérant qu'il importe de mettre un terme à cette situation anormale, contraire à tout règlement financier, d'attribuer un traitement à un titulaire pour des fonctions que depuis plus de six mois il ne remplit pas ;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Le R. P. Clair Fouqué est définitivement relevé de ses fonctions d'aumônier colonial à Papeete.

Art. 2. Le paiement de l'allocation annuelle de 2,000 fr. attribuée à cet ecclésiastique, en raison de ses fonctions spéciales, est supprimé à dater du 18 février 1859.

Art. 3. La fonction d'aumônier colonial à Papeete est maintenue, mais déclarée vacante jusqu'à nomination d'un nouveau titulaire.

Art. 4. L'Ordonnateur et le Directeur des affaires européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Papeete, le 18 février 1859.

Signé : SAISSET.

N^o 55. — *CIRCULAIRE* du Prince chargé du Ministère de l'Algérie et des colonies. — *Invitation de supprimer la surtaxe établie sur les navires étrangers à Tahiti.*

(Direction des finances, 3^e bureau.)

Paris, 19 février 1859.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Une dépêche ministérielle du 30 avril 1858 avait demandé l'avis de l'Administration locale au sujet d'une réclamation de M. le Ministre des villes Anséatiques à